

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET

accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 20'712'000.- destiné à financer les travaux de conservation et de restauration du Château cantonal Saint-Maire à Lausanne

1 PRESENTATION DU PROJET

1.1 Rappel des décisions précédentes

En avril 2008, le Conseil d'Etat présentait au Grand Conseil son rapport relatif au postulat de la Commission de gestion concernant l'entretien du Château cantonal.

Ce rapport, adopté par le Grand Conseil, présentait la démarche à suivre pour une restauration de l'édifice, selon les étapes suivantes :

- a. Dégager un premier crédit d'étude de compétence Conseil d'Etat de CHF 50'000.- pour établir un pré-bilan de santé général. Pour mémoire, la COFIN, dans sa séance du 3 septembre 2009, accordait un crédit d'étude de CHF 50'000.- correspondant à cet objectif.
- b. Mettre en place un comité de programmation nanti d'une mission exploratoire chargé de faire des propositions sur l'usage futur de l'édifice.
- c. Etablir un EMPD crédit d'étude destiné à :
 - constituer l'équipe pluridisciplinaire de mandataires ;
 - préparer les travaux d'assainissement et de restauration de l'édifice ;
 - pratiquer des sondages complémentaires et analyses précises des matériaux ;
 - pratiquer les recherches historiques et investigations archéologiques nécessaires ;
 - établir le concept de restauration ;
 - établir le projet définitif chiffré de l'intervention et de la préparation du dossier provisoire d'exécution ;
 - mettre sur pied une commission de construction avec experts fédéraux et cantonaux.

Pour mémoire, le 15 novembre 2011, le Grand Conseil accordait au Conseil d'Etat un crédit

d'étude d'un montant de CHF 2'255'000.- destiné à financer les études relatives à la conservation et à la restauration de l'édifice.

- d. Etablir ensuite un EMPD crédit d'ouvrage pour la réalisation des travaux de conservation et de restauration du monument.

Les étapes a), b) et c) sont aujourd'hui achevées. Le point d) fait l'objet de la présente demande.

1.2 Bref historique du Château cantonal

Dominant la colline de la Cité dont il contrôlait l'accès au Nord, le Château cantonal Saint-Maire a été construit dès 1397 sous l'initiative de l'évêque Guillaume de Menthonay.

Siège baillival à la suite de la Réforme, le bâtiment fut transformé à de nombreuses reprises. Un escalier monumental et un vestibule furent construits en annexe du corps de logis d'origine par l'architecte Gabriel Delagrangé entre 1788 et 1789.

Siège du gouvernement cantonal depuis 1803, le château fit l'objet de plusieurs restaurations de 1844 à 1847 notamment.

1.3 But du présent EMPD

Le présent exposé des motifs et projet de décret a pour but de solliciter, auprès du Grand Conseil, un crédit d'ouvrage d'un montant de CHF 20'712'000.- destiné à financer les travaux d'assainissement, de restauration et de conservation du Château cantonal.

1.4 Altérations du monument

Au plan monumental : les structures intérieures sont saines, à l'exception d'un défaut en toiture qui a conduit à la rupture de l'un des sommiers de la charpente, consolidé en 2003. Une faiblesse des planchers existe également sous la salle du Conseil d'Etat et a nécessité, dans les années 80, une consolidation importante. Les altérations les plus importantes constatées sur l'édifice sont l'empoussièrement des décors peints, l'usure des matériaux et l'insalubrité des étages inférieurs. A l'extérieur, les murs présentent une dégradation avancée. La couverture est vétuste. Les dégradations sur l'enveloppe du monument ont nécessité plusieurs interventions de sauvetage ces dernières années : assurage de mâchicoulis fissurés, refixage d'éléments de ferblanterie, dépose de menuiseries vermoulues.

Au plan technique : les déficits sont flagrants. Les installations sanitaires, trop peu nombreuses et rudimentaires, forment un réseau de collecteurs en bout de course, provoquant régulièrement des inondations intérieures. Les installations électriques sont vétustes et doivent être améliorées.

Au plan fonctionnel : Une série de compléments et de rocales programmatiques ont été faites dans le Château au cours du temps. Divers inconvénients en résultent : unités fonctionnelles partagées entre annexe et corps de logis, institutions réparties entre différents niveaux.

2 DESCRIPTIF DU PROJET

2.1 Concept global et développement durable

Les travaux prévus au château cantonal Saint-Maire appartiennent à la catégorie des chantiers "centenaires" entrepris dans le cadre de la conservation à long terme des monuments.

Le projet conserve la substance historique. Le Château cantonal Saint-Maire est classé monument historique d'intérêt national depuis le 25 mai 1900 et inscrit en note 1. Il s'agit de conserver et de réhabiliter le contenu monumental de l'édifice, de préserver et de mettre en valeur ce précieux contenu ainsi que de consolider les parements de molasse sur l'enveloppe de l'édifice, notamment sur les

façades Est et Ouest présentant de nombreuses zones de pulvérulences ou de laminage en plaque. La mise en valeur signifie en particulier une ouverture plus large au public, l'aménagement des lieux prévu permettant d'une part d'organiser de plus nombreuses visites de groupe qu'aujourd'hui et d'autre part de mettre à disposition sur demande les nouvelles salles créées dans l'édifice.

Le projet effectue une rationalisation technique. Les distributions électriques sont obsolètes et doivent être revues tant au point de vue de la sécurité que celui de l'efficacité ou de l'impact monumental. Le bilan énergétique de l'enveloppe doit être amélioré (isolation du plancher des combles), une optimisation des consignes permettra un usage plus rationnel de la consommation d'énergie au profit d'un confort intérieur accru. Le réseau des installations sanitaires et des canalisations doit également être revu. Tous les aspects liés à l'informatique, la domotique, la communication, ainsi qu'à la sécurité des personnes sont à revoir ou à réaliser.

Le projet vise l'amélioration fonctionnelle. La distribution des fonctions actuelles s'organise entre les deux corps de bâtiments. Le projet prévoit de rationaliser cette distribution. Les fonctions seront réparties entre le "corps-de-logis" entièrement sécurisé et dédié aux activités politiques du Château et l'"annexe Ouest" où se regrouperont accueil, surveillance et distributions verticales. Entre ces deux corps de bâtiments, un nouvel ascenseur sera situé dans l'épaisseur du mur de façade et permettra, aux personnes à mobilité réduite, une accessibilité aisée à tous les niveaux de l'édifice. Deux salles de réunion prendront place pour l'une au niveau inférieur et pour l'autre sous toiture.

2.2 Affectation des locaux

Des caves aux combles du Château, la distribution sera la suivante :

- *Niveau inférieur des caves* : entrée des usagers, cafétéria pour le personnel, salle polyvalente avec accès direct depuis la rue de la Barre ;
- *Entresol des caves* : locaux techniques ;
- *Rez-de-chaussée* : accès principal pour le public, accueil et salle d'attente, bureau des huissiers, bureaux de la cheffe du Département des institutions et de la sécurité ainsi que de son secrétariat général ;
- *Premier étage* : espaces réservés aux activités du Conseil d'Etat. Bureaux du chancelier et de la vice-chancelière ;
- *Second étage, étage du chemin de ronde* : secrétariats avec possibilité de synergie entre postes de travail ;
- *Grand comble* : salle polyvalente d'une capacité de 20 personnes.

2.3 Principes structurels

La structure du Château St-Maire est constituée de murs périphériques et intérieurs massifs, entièrement fondés sur la molasse.

Le mur de refend central a une épaisseur de 4.80 mètres au sous-sol, se dédoublant dans les étages supérieurs. Les murs sont constitués de molasse de parement avec noyau central formé de gravats liés à la chaux.

La structure horizontale est constituée de planchers formés de poutres posées côte à côte. Celui des combles est fait de sommiers et de solives, supportant les charges de la toiture. L'intervention générale liée au projet conserve les structures en l'état, restaure les parties altérées et consolide les parements de

molasse.

2.4 Matérialisation par éléments de construction

2.4.1 Concept des matériaux

L'apport contemporain restera très discret et limité, les matériaux existants seront scrupuleusement restaurés.

2.4.2 Revêtements intérieurs

Les décors peints existants et ceux révélés par les sondages feront l'objet d'une restauration soignée.

2.5 Installations techniques

2.5.1 Installations électriques

Les installations électriques seront refaites dès leur introduction dans le monument. Une nouvelle distribution disposée à l'arrière des groupes sanitaires de l'annexe, permettra, à chaque niveau, une distribution horizontale par les sols.

2.5.2 Installations de chauffage et de ventilation

Enveloppe du bâtiment, performances actuelles et après assainissement

Grâce à ses murs de grande épaisseur, le Château St-Maire n'est pas un gros consommateur d'énergie thermique. Une partie des pertes actuelles se faisant par les façades et le plafond du 2^{ème} étage, ces éléments seront assainis.

Installations de chauffage

Le Château est alimenté en moyenne température à partir d'une sous-station raccordée au réseau urbain de la Ville de Lausanne. Cette solution donnant satisfaction, elle est conservée.

Le Château est équipé d'une installation de chauffage central ancienne, partiellement modifiée et adaptée au fil des ans. De facture très classique, tuyaux en acier, radiateurs en fonte et en acier, l'installation peut être conservée en grande partie en l'état. Des interventions modestes sont prévues dans les deux étages intermédiaires, telles qu'ajout de vannes thermostatiques lorsqu'elles manquent ou sont défectueuses.

Au 2^{ème} étage, la distribution de chaleur doit être refaite. L'installation actuelle est composée d'éléments de mauvaise qualité devant être modifiés pour permettre l'isolation intérieure des façades. Un travail d'assainissement en profondeur, avec pose de radiateurs dimensionnés en fonction des nouvelles valeurs d'isolation de l'enveloppe va permettre d'offrir le confort nécessaire aux activités de bureau.

L'installation actuelle de chauffage va être complétée aux niveaux du sous-sol et de la toiture.

Installations de ventilation

Les espaces situés au sous-sol et aux combles doivent être ventilés mécaniquement. Pour les deux salles du sous-sol, les installations prendront place dans un petit local situé au même niveau. Pour la salle des combles, l'installation prendra place dans un espace situé sous le plancher.

Installations de rafraîchissement

Les caves bénéficieront durant l'été d'un climat frais, il n'en sera pas de même pour la salle des combles située dans le volume non isolé de la charpente. Pour offrir aux utilisateurs un confort suffisant en toute saison, il est prévu une installation modeste de rafraîchissement d'air.

2.5.3 Installations sanitaires

Le raccordement au réseau communal des Services Industriels de Lausanne s'effectue par un branchement depuis la rue de la Barre. Cette introduction sera refaite à neuf. Un compteur général SI est prévu dans un local situé au 2^{ème} sous-sol, il sera équipé d'une lecture à distance pour le relevé annuel de la consommation d'eau potable. Les eaux usées et les eaux claires seront raccordées sur les collecteurs communaux.

2.6 Gestion des risques et de la sécurité

2.6.1 Sismique

Le bâtiment est situé en zone de risque sismique Z1 selon la carte de l'annexe F de la norme SIA 261, zone classée la plus favorable de ce point de vue. Le sol de fondation est en classe A, valeur la plus favorable dans le spectre de dimensionnement. Le facteur de conformité est suffisant pour ne pas nécessiter de renforcement.

2.6.2 Incendie

Le Château a fait l'objet d'une analyse coordonnée entre l'ECA et le service du feu de la Ville de Lausanne. Autant les règles et recommandations de l'AEAI que le plan d'intervention des pompiers ont défini les mesures de sécurité.

Réseau de bornes hydrantes

Il est prévu le contrôle du réseau des bornes hydrantes existantes avec les Services Industriels, l'ECA et le commandant du service du feu de la Ville de Lausanne.

Dévidoirs incendie

Selon les prescriptions de l'AEAI, l'ensemble des locaux du Château St-Maire doivent être couverts par un nombre suffisant de dévidoirs incendie placés au droit des sorties de secours et des chemins de fuite.

Extincteurs

Des extincteurs seront placés en complément aux endroits à risques.

Colonne sèche

Une colonne sèche sera disposée à chaque étage, elle sera gérée par les pompiers en cas d'intervention.

Un éclairage de secours, une installation de détection incendie, la pose de deux exutoires de fumée et une installation audio évacuation viennent compléter les mesures précitées.

2.7 Contrôle d'accès / effraction / alarmes / mesures de temps

2.7.1 Sécurité

La sécurité du Château est assurée tout d'abord par la configuration naturelle du monument. Le Château est composé de son corps principal historique et fortifié, dans lequel se trouvent en sécurité toutes les fonctions majeures. L'annexe, à l'emplacement de l'ancien pont-levis, assure le contrôle des accès autant au niveau principal qu'au sous-sol.

Seul un accès par la rue de la Barre permet une entrée directe dans le corps principal, mais confinée à la seule salle de presse. Les accès aux escaliers et ascenseurs seront verrouillés selon l'usage.

Un contrôle d'accès par badge, timbreuse et interphone, ainsi que l'accueil accompagné au rez-de-chaussée, assureront la sécurité du bâtiment et le contrôle des mouvements de personnes.

2.7.2 Communication

L'installation existante de téléphonie est conservée et sera complétée selon les besoins. La fibre optique, déjà présente sur le site sera adaptée selon l'état de l'installation. Du matériel audio-visuel équipera les salles de conférence ou de réunion.

2.8 Aménagements extérieurs

Le projet prend en compte l'aménagement des abords immédiats du Château. La création d'un nouvel accès de service pour le personnel, à l'Ouest, au deuxième sous-sol de l'annexe, nécessite la création d'une terrasse d'entrée surélevée et une légère restructuration des murs de soutènement. Ce nouveau dispositif sera équipé d'une plateforme mobile utile pour l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Au Nord, le parking ne subit pas de modification. Les pieds des murs du Château seront libérés des voitures. Une place pour usagers à mobilité réduite sera créée. Le parking sera séparé de la rue de la Barre par un portail.

L'assainissement des murs contre terre des niveaux inférieurs de l'annexe et la pose d'un drainage ne modifieront en rien l'aspect de l'esplanade.

Aucune intervention autre que la remise en état des lieux après le chantier n'est prévue sur la Place du Château et le long de la rue de la Barre.

2.9 Octroi des mandats

L'octroi des mandats s'est fait sur la base d'une mise en concurrence. En conformité à la loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP-VD), en avril 2011, a été lancé un appel d'offres en procédure ouverte, suivi d'un entretien, pour un marché de service portant sur l'attribution de mandats pour un groupe pluridisciplinaire (architecte, ingénieur civil, ingénieur CVS, ingénieur en électricité, ingénieur en physique du bâtiment, archéologue et restaurateur d'art).

Après analyse des offres reçues et auditions des candidats, le collège d'experts, en date du 28 juin 2011, a retenu le groupe intitulé " Primaire ", composé des mandataires suivants :

Architecte	Association des bureaux <u>Ch. Amsler</u> à Lausanne, <u>Glatz & Delachaux</u> à Nyon et <u>Danilo Mondada SA</u> à Lausanne
Ingénieur civil	Association des bureaux <u>AIC Ingénieurs Conseils SA</u> à Lausanne et <u>Marc Jeannet</u> , ingénieur civil EPFL-SIA à <u>Moiry</u>
Ingénieur CVS	Association des bureaux <u>Olivier Zahn</u> et <u>H. Schumacher SA</u> , ingénieurs conseils à Lausanne
Ingénieur en électricité	<u>Thorrens Sàrl</u> à Lausanne
Ingénieur en physique du bâtiment	<u>Olivier Zahn</u> , ingénieur spécialisé à <u>Crissier</u>
Archéologue	<u>Atelier Terra SA</u> à Sion
Restaurateur	<u>Atelier Saint-Dismas SA</u> à Lausanne.

Le crédit d'étude d'un montant de CHF 2'255'000.-, accordé par le Grand Conseil le 11 novembre 2011 (EMPD no 411) , a permis de réaliser les prestations d'études, la demande de permis de construire et l'établissement de la majorité des appels d'offres permettant d'élaborer le devis général sur la base de soumissions rentrées, ceci afin de commencer le chantier immédiatement après la décision d'octroi du crédit d'ouvrage. Les engagements au 15.11.2014 se montent à CHF 2'146'909.20.

Cette première phase d'études a fait l'objet d'un contrat auprès des mandataires. Il sera établi et négocié des avenants au contrat dès l'engagement de la phase d'exécution des travaux.

2.10 Coût global des travaux

La répartition des coûts des travaux par code de frais de construction (CFC) est la suivante :

CFC	Libellé	Montant·CHF	%
1	Travaux·préparatoires	2'791'200.-	13,1%
2	Bâtiments	14'141'800.-	66,5%
3	Equipements·d'exploitation	1'287'900.-	6,0%
4	Aménagements·extérieurs	885'600.-	4,2%
5	Frais·secondaires	1'392'600.-	6,6%
9	Ameublement·et·décorations	766'700.-	3,6%
	TOTAL·GENERAL·HT	21'265'800.-	100%
	Dont·honoraires	4'055'600.-	19,1%
	TVA·8%	1'701'200.-	
	TOTAL·GENERAL·TTC	22'967'000.-	

Ce coût total de CHF 22'967'000.- se compose de la présente demande de crédit d'ouvrage de CHF 20'712'000.- additionné du montant du crédit d'étude de CHF 2'255'000.- obtenu par le GC le 15 novembre 2011.

Indice de référence du coût des travaux TTC : 136.1

Le coût des travaux ci-dessus est basé sur des estimations à l'indice de la construction de la région lémanique d'avril 2014. Ceci signifie que les éventuelles hausses de coûts se calculeront à partir de cette date et que ces montants entreront dans le décompte final de l'opération.

2.11 Planification

Les délais prévisionnels de l'opération sont les suivants :

Octobre 2014	Dépôt mise à l'enquête publique
Octobre 2014	Lancement appels d'offres entreprises
Mars 2015	Octroi crédit d'ouvrage GC
Été 2015 à début 2018	Travaux
Juillet 2015	Déménagement des usagers dans locaux provisoires
Printemps 2018	Remise à disposition des locaux et inauguration

3 MODE DE CONDUITE DU PROJET

Le suivi du projet pour la future phase d'exécution des travaux (contrôle financier, planification, suivi patrimonial et architectural) sera assuré par une commission de projet constituée des membres suivants :

Président	M. Philippe Pont, C-SIPaL
Vice-président	M. Vincent Grandjean, chancelier d'Etat
Chef de projet	M. Bernard Verdon, SIPaL
Membres	Mme Catherine Ayoub, adjointe SG-DINT
	Mme Nicole Pousaz, archéologue cantonale
	M. Bernard Zumthor, expert fédéral MH
	M. Laurent Chenu, conservateur cantonal
	M. Denis de Techtermann, président de Patrimoine suisse, section VD

Pour ce qui concerne spécifiquement le suivi financier, il s'effectuera selon les Directives

administratives pour les constructions de l'Etat de Vaud, chapitre 7.10, " Suivi financier de l'affaire dès l'obtention du crédit d'ouvrage ".

4 CONSEQUENCES DU PROJET DE DECRET

4.1 Conséquences sur le budget d'investissement

Cet objet est référencé dans l'outil comptable SAP sous le no 300225 Château cantonal St-Maire Lausanne

En milliers de francs

Intitulé	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017 et ss	Total
a) Transformations immobilières : dépenses brutes	2'000	7'000	7'000	4'712	+ 20'712
a) Transformations immobilières: recettes de tiers	--	--	--	--	-
a) Transformations immobilières : dépenses nettes à charge de l'Etat	2'000	7'000	7'000	4'712	+ 20'712
b) Informatique : dépenses brutes					+
b) Informatique : recettes de tiers					-
b) Informatique : dépenses nettes à charge de l'Etat					+
c) Investissement total : dépenses brutes	2'000	7'000	7'000	4'712	+ 20'712
c) Investissement total : recettes de tiers	--	--	--	--	-
c) Investissement total : dépenses nettes à la charge de l'Etat	2'000	7'000	7'000	4'712	+ 20'712

Les montants suivants nets sont inscrits dans la TCA et projet de budget d'investissement 2015 et la planification 2016-2019 :

2015	CHF	3'559'000
2016	CHF	2'600'000
2017	CHF	4'100'000
2018	CHF	4'600'000
2019	CHF	3'500'000

Lors de la prochaine réévaluation, les TCA seront modifiées dans le cadre de l'enveloppe octroyée.

4.2 Amortissement annuel

L'investissement consacré de CHF 20'712'000.-, sera amorti en 20 ans (20'712'000/20) ce qui correspond à CHF 1'035'600.- par an, dès 2016.

4.3 Charges d'intérêt

La charge théorique d'intérêt annuelle pour l'investissement demandé, calculée au taux actuel de 5 % ((CHF 20'712'000.- x 5 x 0.55)/100), se monte à CHF 569'580.-, arrondi à CHF 569'600.-, dès 2016.

4.4 Conséquences sur l'effectif du personnel

Néant.

4.5 Autres conséquences sur le budget de fonctionnement

Le bâtiment, après travaux, engendrera des frais d'exploitation supplémentaires aux frais actuels, ceci pour un montant annuel de CHF 13'500.-

Ainsi, à partir de la mise en service en automne 2017, les charges annuelles supplémentaires correspondront aux frais de nettoyage des espaces, fournitures diverses, sources lumineuses, consommation de chauffage et consommation électricité. Ces charges supplémentaires sont en relation avec les espaces aménagés en sous-sol et aux combles et seront financés par le biais de l'enveloppe budgétaire à disposition.

4.6 Conséquences sur les communes

Aucune.

4.7 Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie

4.7.1 Environnement

La modernisation de certaines installations techniques, l'amélioration des vitrages existants et la pose d'isolation dans les combles permettront de réduire presque de moitié les pertes énergétiques. L'usage de matériaux et de procédés traditionnels qui seront utilisés dans le cadre des travaux de conservation minimisera l'impact sur l'environnement.

4.7.2 Economie

L'investissement financier contribuera positivement, en particulier pour les métiers du patrimoine concernés par les travaux ou les études, au soutien de l'économie vaudoise.

4.7.3 Société

Les travaux de réfection sur l'enveloppe des monuments anciens contribueront à la pérennité du patrimoine immobilier historique de l'Etat. Les travaux envisagés amélioreront les conditions d'accès et de circulation verticale pour les personnes à mobilité réduite. De même les travaux amélioreront l'image publique de cet édifice emblématique.

4.7.4 Synthèse

L'effet de l'investissement sur les trois pôles du développement durable est globalement positif, grâce à l'amélioration de l'accès et à l'usage intérieur du monument, à l'amélioration de l'image extérieure de l'édifice vis-à-vis du public et des touristes ainsi que par le soutien économique aux entreprises spécialisées oeuvrant à la sauvegarde du patrimoine.

4.8 Programme de législation et PDCn (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Néant.

4.9 Loi sur les subventions (application, conformité) et conséquences fiscales TVA

Néant.

4.10 Conformité de l'application de l'article 163 Cst-VD

Une charge est liée lorsqu'elle est imposée par une disposition légale en vigueur ou par l'exécution d'une tâche publique, de sorte que l'autorité de décision n'a aucune marge de manœuvre quant à son principe, à son ampleur et au moment où elle doit être engagée.

4.10.1 Principe de la dépense

Le présent EMPD crédit d'ouvrage est destiné à réaliser les travaux nécessaires à un important rattrapage d'entretien et travaux indispensables pour stopper la forte altération de l'enveloppe du monument.

L'EMPD permet de répondre aux tâches publiques essentielles suivantes : la modernisation et la mise à disposition d'infrastructures adaptées au gouvernement, l'entretien de l'un des bâtiments les plus emblématiques de l'Etat et la préservation de sa substance historique.

Tous les travaux liés à cet EMPD sont des travaux d'entretien lourd liés à une meilleure répartition des locaux, à une mise en conformité des installations techniques aux nouvelles exigences en vigueur, ceci au sens de l'arrêt topique du Tribunal fédéral de 1985.

En cela, l'ensemble des dépenses doivent être considérées comme liées.

4.10.2 La quotité de la dépense

Tous les travaux liés à cet EMPD résultent de solutions économiquement les plus avantageuses en garantissant une exécution de qualité et durable à long terme. La quotité de la dépense ne vise donc qu'au minimum nécessaire à l'accomplissement de la tâche publique et doit être considérée comme liée.

4.10.3 Le moment de la dépense

Inscrite au plan des investissements de l'Etat depuis 1989, l'opération de conservation-restauration du château cantonal St-Maire a été reportée à plusieurs reprises en raison des difficultés économiques de l'Etat. Dans son postulat déposé le 18 novembre 2007, la Commission de gestion du Grand Conseil estimait qu'il était urgent de rénover les façades et les ouvertures du monument ainsi que d'en améliorer les déperditions thermiques. La Commission de gestion demandait en particulier qu'il soit établi une planification de l'opération et un programme global de restauration du Château cantonal St-Maire.

Le présent EMPD crédit d'ouvrage propose ainsi une planification des différents travaux à réaliser dans les meilleurs délais en vue de faire face à l'altération prononcée des façades du Château St-Maire, de moderniser les installations techniques vétustes, de mettre le monument aux normes pour faciliter l'accès et la circulation dans l'édifice aux personnes à mobilité réduite, et enfin d'assurer la sécurité publique au pied des façades de l'édifice.

Le report du projet induirait à terme des coûts supplémentaires de restauration du monument dont la dégradation inexorable se poursuit.

4.11 Découpage territorial (conformité à DecTer)

Néant.

4.12 Incidences informatiques

Néant.

4.13 RPT (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Néant.

4.14 Simplifications administratives

Néant.

4.15 Récapitulation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement

En milliers de francs					
Intitulé	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Total
Personnel supplémentaire (ETP)	0	0	0	0	--0
Frais d'exploitation	0	0	0	13.513.5
Charge d'intérêt	0	569.6	569.6	569.6	1'708.8
Amortissement	0	1'035.6	1'035.6	1'035.6	3'106.8
Prise en charge du service de la dette	0	0	0	0	--0
Autres charges supplémentaires	0	0	0	0	--0
Total augmentation des charges	0	1'605.2	1'605.2	1'618.7	4'829.1
Diminution de charges	0	0	0	7.4	7.4
Revenus supplémentaires	0	0	0	0	--0
Total net	0	1'605.2	1'605.2	1'611.3	4'821.7

5 CONCLUSION

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter le projet de décret ci-après :

PROJET DE DÉCRET

accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 20'712'000.- destiné à financer les travaux de conservation et de restauration du Château cantonal Saint-Maire à Lausanne

du 28 janvier 2015

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit de CHF 20'712'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer les travaux de conservation et de restauration du Château cantonal Saint-Maire à Lausanne

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte Dépenses d'investissement et sera amorti en 20 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 28 janvier 2015.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean